

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 29 avril 2024

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;

DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;

HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S., Conseillers

et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Instauration d'une prime communale d'aide à l'achat/installation de dispositifs individuels de lutte contre les inondations dite Prime "Anti-inondations"

Considérant la proposition du collège communal en date du 04/03/2024 sur l'instauration d'une prime "anti-inondations" bénéficiant aux citoyens Brunehautois exposés aux aléas inondations repris dans la cartographie de la Région wallonne.

Considérant qu'il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux inondations en conseillant les riverains dans l'aménagement de leurs habitations, leurs entreprises et de leurs jardins ;

Considérant qu'il est primordial de recueillir des éléments d'informations sur les phénomènes pour mieux en comprendre le fonctionnement ;

Considérant qu'informer, sensibiliser sur les inondations, le projet et son intérêt, les réalisations en cours... sont des éléments indispensables à la mise en place de la culture du risque ;

Considérant qu'offrir aux citoyens une écoute, un relais local face à une situation de stress ;

Considérant qu'entretenir la mémoire du risque est indispensable afin de rester vigilant et réactifs par rapport à la problématique "inondation" sur la commune.

Vu la lettre officielle communiquée par courriel au du Contrat Rivière Escaut Lys en date du 03/02/2023 indiquant l'accord de lancement du programme "Culture du Risque Inondation" proposé par le CREL ;

Considérant qu'à travers ce projet, il ne s'agit plus de combattre les inondations, mais d'en minimiser les conséquences, grâce à de l'information, la sensibilisation et la participation des habitants.

Considérant que ces points rejoignent l'Objectif stratégique « Être une commune dans laquelle le citoyen se sente en sécurité » et l'objectif opérationnel « Mettre en place les études, procédures et dispositifs nécessaires à la prévention contre les risques d'inondation et de coulées de boues » du Plan stratégique Transversal communal 2019-2024 ;

Considérant le besoin de soutenir financièrement la démarche et l'investissement des citoyens désirant se protéger par divers dispositifs et aménagements "anti-inondation";

Considérant la décision de la délibération du collège communal du 04/03/24 de charger l'agent communal de rédiger un règlement et un formulaire de demande relatif à cette prime "anti-inondation"

Considérant la proposition de la délibération du collège communal du 15/04/24 d'instaurer une prime communale « Anti-Inondation » accompagnée d'un règlement et d'un formulaire de demande type ;

DECIDE :

à XXXX Voix POUR
XXXXXX Voix CONTRE
XXXXXXXXXXXX Abstention(s)

- de valider le principe d'une prime communale d'aide à l'acquisition de dispositifs individuels de lutte contre les inondations au budget "Ordinaire" 2024 de la modification budgétaire numéro 1 sous réserve d'approbation par la Tutelle;
- de valider le formulaire de demande de prime ;
- de valider le règlement ;
- de fixer la proposition suivante à soumettre au conseil communal : une prime communale à la hauteur de 80% de l'investissement avec un maximum de 1000 € par bâtiment tous les 10 ans (sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité reprises dans le règlement annexé) ;
- d'instaurer cette prime communale dite « Anti-inondations » à partir du 1^{er} juillet 2024.

EN SEANCE A BRUNEHAUT, LE 29 AVRIL 2024

Par le Conseil communal,

La Directrice générale,
(s) N.BAUDUIN.

Le Président,
(s) P.WACQUIER

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

N.BAUDUIN.

Le Bourgmestre,

P.WACQUIER